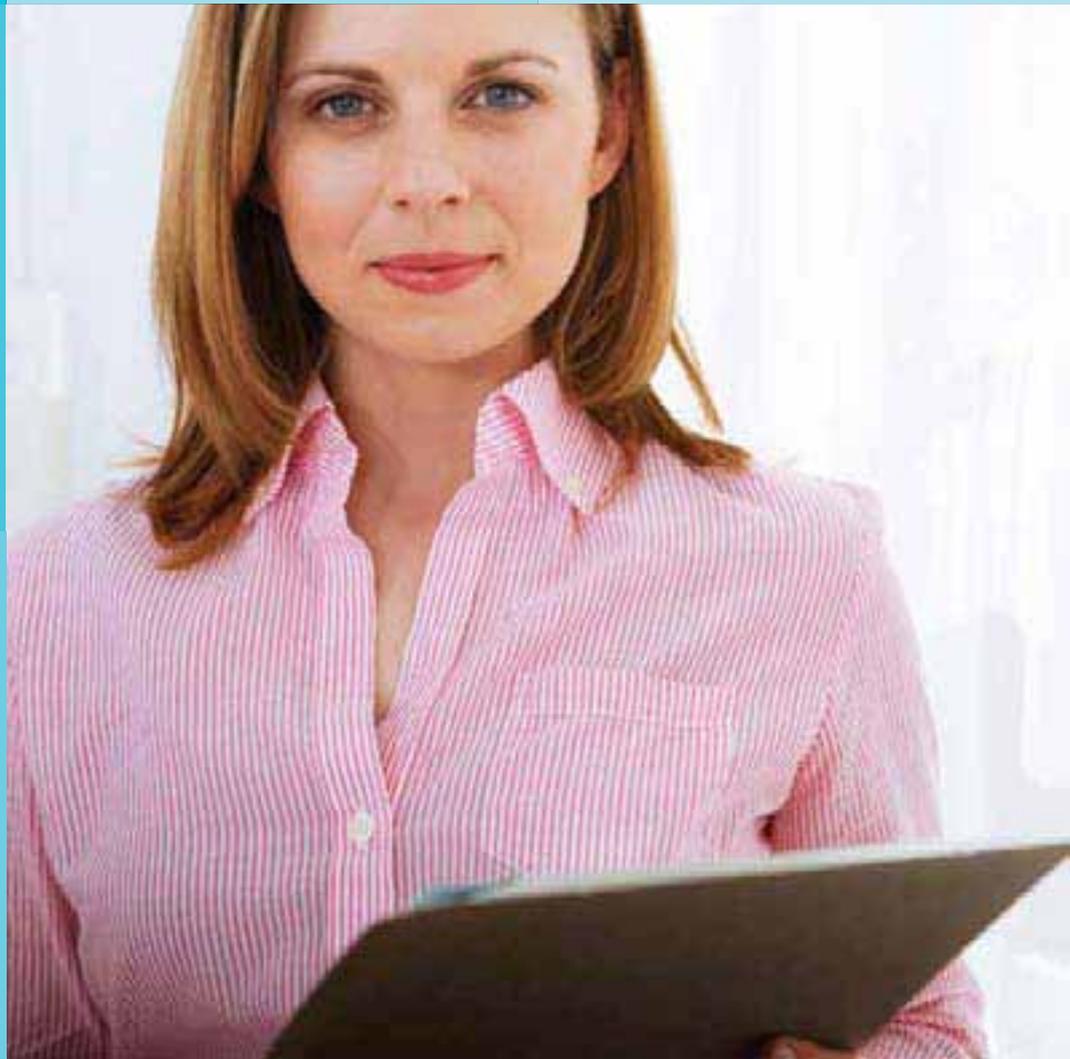


assOCIATIONS

CGA ASSOCIATIONS
CGA ASSOCIATIONS
INITIAL



Le financement anticipé de vos subventions
et dotations publiques de fonctionnement



À QUI S'ADRESSE LA GAMME CGA ASSOCIATIONS ?

Secteurs d'activité	Créances finançables
Sanitaire et médico-social	<ul style="list-style-type: none">• Prix à la journée• Dotations globales• Tarification à l'activité (T2A)
Enseignement privé	<ul style="list-style-type: none">• Forfait d'externat, forfait communal
Loisirs, culturel et sportif	<ul style="list-style-type: none">• Subventions de fonctionnement

EXEMPLES⁽¹⁾

Établissement du secteur sanitaire et médico-social

- Vous êtes directeur général ou directeur financier d'une association gestionnaire d'établissements du secteur sanitaire ou médico-social.
Les ressources de votre établissement proviennent du versement d'une dotation globale versée mensuellement, ou d'une facturation au prix de journée.
- CGA peut anticiper, dans une limite prévue contractuellement, le paiement des sommes à recevoir.

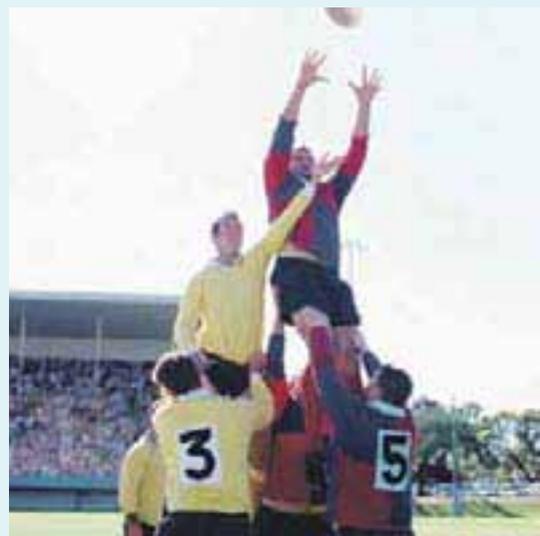
Établissement d'enseignement privé

- Vous êtes président ou trésorier d'un établissement d'enseignement privé sous contrat avec l'Etat. Les montants des forfaits communaux et d'externat qui sont alloués à votre établissement sont versés en plusieurs fois dans l'année par l'État ou les collectivités publiques.
- CGA propose l'avance, dès la déclaration du nombre d'élèves, de tout ou partie des forfaits dus.

Association culturelle, sportive (ou de loisirs)

- Vous êtes président ou trésorier d'une association culturelle ou sportive bénéficiant d'une convention avec une collectivité locale qui octroie à votre association une subvention versée en une ou plusieurs fois.
- CGA propose l'avance de tout ou partie de cette subvention dès sa notification.

(1) Sous réserve de l'acceptation de votre dossier par CGA.
Dans la limite des conditions contractuelles. Voir conditions en agence.





L'OFFRE CGA ASSOCIATIONS

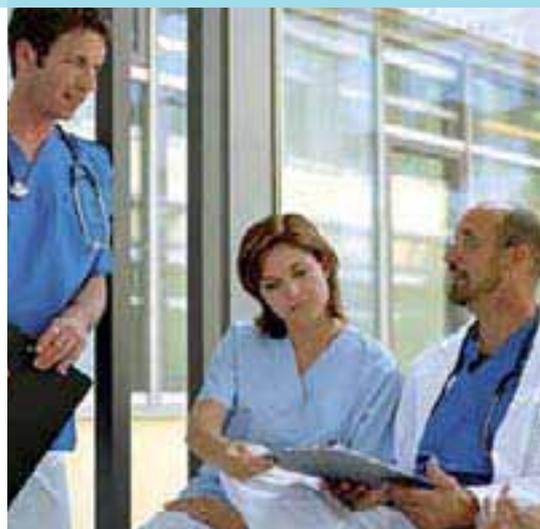
Votre association perçoit des subventions de fonctionnement de différents organismes publics (hors subventions européennes) dont les délais de versement sont variables. Ce décalage de versement peut générer pour votre association un besoin de financement.

Avec la gamme CGA Associations⁽¹⁾, vous pouvez anticiper le versement de vos subventions ou dotations publiques, et vous bénéficiez de services complémentaires.

La gamme CGA Associations⁽¹⁾ :

- Vous souhaitez une avance de trésorerie d'un montant compris entre 30 000 et 100 000 € : l'offre **CGA Associations Initial** correspond à votre besoin. Elle vous permet de bénéficier d'une procédure d'octroi accélérée et de formalités simplifiées.
- Vous souhaitez une avance de trésorerie supérieure à 100 000 € : le contrat **CGA Associations** vous apporte une réponse personnalisée et adaptée aux besoins de votre association.

(1) Sous réserve d'acceptation de votre dossier par CGA. Les produits de la gamme CGA Associations sont proposés et gérés par CGA, Compagnie Générale d'Affacturage, filiale à 100% de la Société Générale. Voir conditions en agence. CGA est certifiée qualité par l'AFAQ selon la norme ISO 9001.



AFAQ AFNOR certifie que, pour les activités de CGA, c'est-à-dire la conception, la vente et la gestion de produits liés au poste clients, toutes les dispositions mises en œuvre pour répondre aux exigences requises par la norme internationale ISO 9001 ont été jugées conformes.



LES AVANTAGES DE LA GAMME CGA ASSOCIATIONS

- Une capacité de financement adaptée aux besoins de trésorerie de votre association, permettant un **accompagnement financier dans la durée**⁽²⁾.
- Un fonctionnement souple qui vous permet de **mobiliser très rapidement vos produits de fonctionnement**. (Mise à disposition des fonds sous 48h de vos créances sur des organismes publics)⁽²⁾.
- Une aide dans la gestion de vos subventions (recouvrement, encaissement et imputation) afin de vous consacrer pleinement au bon fonctionnement de votre association.
- Une tarification adaptée à la situation de votre association.

⁽²⁾ Sous réserve de l'acceptation préalable de votre dossier par CGA. Dans la limite des dispositions contractuelles. Voir conditions en agence.

Tarification

CGA Associations Initial (Besoin de financement de 30 000 à 100 000 €)

Une tarification composée de 2 commissions :

- une commission de gestion forfaitaire par subvention mobilisée ;
- une commission de financement postcomptée, calculée mensuellement, en fonction de vos utilisations effectives.

CGA Associations (Besoin de financement supérieur à 100 000 €)

Une tarification composée de 2 commissions :

- une commission d'engagement sur la partie non utilisée du plafond de financement, prévue aux conditions particulières de votre contrat ;
- une commission de financement postcomptée, calculée mensuellement sur les utilisations effectives.



LES ÉTAPES DE MISE EN PLACE D'UN FINANCEMENT

Vous communiquez à votre Conseiller de clientèle les éléments nécessaires à l'étude de votre demande de financement.



Une fois les documents juridiques de l'association transmis et l'accord de CGA obtenu, vous signez le contrat de financement⁽³⁾.



Un Conseiller de clientèle dédié chez CGA vous adresse l'ensemble des documents nécessaires au fonctionnement du contrat.



Vous informez par courrier vos financeurs (Trésor Public, ministères, collectivités territoriales...) de la signature de votre contrat (modèle de courrier fourni) et vous transmettez leurs coordonnées à CGA qui ouvrira un compte client.



Les premiers financements peuvent alors être mis en place. Vous pouvez ensuite suivre vos possibilités de financement⁽³⁾ grâce à l'outil de consultation en ligne CGA CONTACT.

(3) Selon les conditions particulières du contrat.

Pour tout renseignement
complémentaire, n'hésitez pas à :

- contacter votre Conseiller
Société Générale
- ou la Direction Commerciale
de CGA au 01 71 89 24 35
- ou encore à vous connecter
sur notre site :
associations.societegenerale.fr

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE - DCMA/CCM - TOUR GRANITE 75886 PARIS CEDEX 18
S.A. AU CAPITAL DE 933 027 038,75 EUR. 552 120 222 RCS PARIS.
SIÈGE SOCIAL 29, BD HAUSSMANN 75009 PARIS - INTERNET : SOCIETEGENERALE.FR
CGA - S.A. AU CAPITAL DE 14 400 000 EUR - 702 016 312 R.C.S. BOBIGNY
SIÈGE SOCIAL : 3, RUE FRANCIS DE PRESENSÉ 93577 LA PLAINE-ST-DENIS CEDEX.
CULTURE[S] - RÉF. 142 825 - MARS 2011 - CRÉDITS PHOTOS : MATTON, CORBIS

DEVELOPPONS ENSEMBLE

L'ESPRIT D'ÉQUIPE  SOCIÉTÉ GÉNÉRALE